



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 68057

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application du nouveau code de la mutualité. En effet, un décret doit préciser le montant de cotisations en deçà duquel les règles prudentielles ne seraient pas opposables aux petites mutuelles et deux montants sont évoqués : 1,5 million de francs serait le plafond proposé par le Gouvernement, ce qui risquerait de faire disparaître de nombreuses mutuelles de petite taille ; 5 millions d'euros serait le montant proposé par la Commission européenne. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir quelle décision elle entend prendre sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68057

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6139